

3B ROTISSERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Chemin des Pasquiers
13190 Allauch
982.931.917 RCS de Marseille

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{ER} JUIN 2024

Le 1^{er} juin 2024, à 18 heures, les associés de la Société **3B ROTISSERIE** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Madame **Florence BEAUVAL** préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Madame **Florence BEAUVAL** détentrice de la pleine propriété de trois cents actions,
Ci 300 actions.
- Monsieur **Jean-Christophe BEAUVAL** détenteur de la pleine propriété de trois cents actions,
Ci 300 actions.
- Monsieur **Cyril BONFIL** détenteur de la pleine propriété de deux cents actions,
Ci 200 actions.
- Madame **Laurence BEAUVAL**, détentrice de la pleine propriété de deux cents actions,
Ci 200 actions.

Total des actions des associés présents ou représentés : 1.000 actions détenues en pleine propriété sur les 1.000 actions composant le capital social.

La Présidente de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

La Présidente de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport de la Présidente ;
- Le bail commercial du nouveau local ;
- Le texte des projets de résolution proposés par la Présidente à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la

disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des Statuts,
- Modification statutaire,
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social du **chemin des Pasquiers – 13190 Allauch** au **19 bis, avenue de la Libération – 13720 La Bouilladisse**, à compter du **1^{er} juin 2024**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au

19 bis, avenue de la Libération – 13720 La Bouilladisse »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION – MODIFICATIONS STATUTAIRES DIVERSES

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de supprimer le titre X des statuts.

La société n'étant plus en cours de constitution, et pour une question de simplification, l'ensemble des mentions présentes sont supprimés.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

<i>Présidente / associée</i> Madame Florence BEAUVAL	<i>Directeur général / associé</i> Monsieur Jean-Christophe BEAUVAL
<i>Associé</i> Monsieur Cyril BONFIL	<i>Associé</i> Madame Laurence BEAUVAL